



# EN DIRECT DE L'HÔTEL DE VILLE



MAI 2009

## DISCOURS DU MAIRE ::

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009  
À L'ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE.

Mesdames, Messieurs,  
Bonsoir et bienvenue à cette 4<sup>ième</sup> assemblée régulière du 6 avril 2009.



## DESSERTÉ POLICIÈRE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ::

Tel qu'annoncé sur les avis publics, mercredi soir dernier avait lieu une assemblée spéciale concernant l'adoption, par le Conseil, d'une résolution demandant au ministre de la Sécurité publique l'autorisation de mettre fin aux activités policières de la Régie et de débiter la desserte policière par la Sûreté du Québec à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Vous avez sans doute lu dans «En direct de l'Hôtel de ville» du mois d'avril, l'article intitulé «Dernière heure». Toutes les raisons nous motivaient à passer sous la desserte de la Sûreté du Québec. Pour le bénéfice de la personne qui, à cette assemblée spéciale, a essayé de discréditer la gestion de l'administration de notre service de police, je lui rappellerai que l'entente qui a été signée entre les villes participantes, en 2003, l'a été sous le régime de l'ancienne administration, dont il faisait partie et que malgré le fait que j'ai souvent contesté cette formule qui, malgré que nous payions 60% de la facture, nous n'avions aucun pouvoir décisionnel additionnel et nous avons été dans l'obligation de respecter cette entente.

Et d'ailleurs, pendant plus de trois ans et demi, rares ont été les occasions de constater la présence de citoyens aux assemblées mensuelles. Quand c'est public, c'est la bonne façon de suivre la gestion administrative de tous les organismes. Heureusement, il y a toujours eu consensus entre les six élus siégeant au Conseil de la régie sur les décisions de gestion des affaires administratives et policières de la Régie. Bien que j'ai été un ardent défenseur du service de la police municipale et ayant toujours été convaincu qu'au même coût, il était préférable de garder notre corps de police, force est de reconnaître, tel que déjà mentionné, que nous n'avions plus les moyens d'absorber toutes les nouvelles demandes syndicales qui amènent automatiquement des augmentations de coût et d'énormes investissements à court et à moyen terme. Il faut comprendre que la proposition de la Sûreté est une diminution de coûts de l'ordre de 605 000 \$ par année, et cette somme économisée nous permettra d'absorber toutes les autres augmentations de coûts des autres services municipaux ou pourra être affectée, en tout ou en partie, à d'autres postes budgétaires que le prochain conseil jugera à propos d'appliquer. Ce qu'il est très important de retenir est le fait que la direction de la Sûreté nous assure une qualité de service égale ou supérieure à celle déjà existante et pour cela, j'inviterai, à une prochaine assemblée, le Commandant en chef Jacques Beupré à venir nous présenter le virage communautaire que la Sûreté du Québec a élaboré et mis en place.

J'ai d'ailleurs reçu des commentaires élogieux de la part de mes collègues maires de la MRC de la Rivière-du-Nord qui sont déjà desservis par la Sûreté et qui en sont plus que satisfaits. J'ai également reçu une lettre de M. Alain Beaudry, Président du Comité de sécurité publique de la MRC de Joliette, concernant la satisfaction de la population face au service de la Sûreté et je vous en lis un extrait: *Déjà une année que la Sûreté du Québec est en place sur le territoire de la MRC de Joliette et qu'elle réalise un travail remarquable ! La population le constate: la présence policière est plus visible, procurant un sentiment de sécurité accru. Les contrevenants s'en aperçoivent aussi puisque plusieurs opérations ont permis de mettre fin à certaines activités criminelles. Bien sûr, il reste encore du travail à faire, mais il est très encourageant de constater qu'en très peu de temps, de nombreux changements sont survenus et les choses se sont améliorées. Au nom de mes collègues siégeant au Comité de sécurité publique et en mon nom personnel, je tiens à féliciter la direction et le personnel de la Sûreté du Québec de la MRC de Joliette pour leur excellent travail et je les encourage à poursuivre dans le même sens... celui de l'excellence ! Alain Beaudry, président, Comité de sécurité publique, Sûreté du Québec de la MRC de Joliette.* L'excellence : ce à quoi, nous aussi, nous aspirons. En conclusion, je suis convaincu que nous prenons la bonne décision. Évidemment qu'il va rester le protocole d'entente à signer et des discussions auront lieu dans les jours qui suivent au sujet du règlement des griefs syndicaux et des discussions sur la disposition des actifs actuels de la Régie. Vous en serez avisés dès les conclusions.

## VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES ::

Un autre gros dossier, celui de la vidange des fosses septiques. Tel que nous l'avons déjà annoncé, la Municipalité a été divisée en deux secteurs, soit le secteur A, comprenant le lac Connelly et le lac de l'Achigan qui sera vidangé en 2009 et le secteur B, comprenant le lac Bertrand, le lac Maillé, le lac Écho/14 Iles, le lac en Cœur, la Réserve Ogilvy/Montaubois et le village, en 2010. Nous nous sommes assurés d'un contrôle sur le transport et la disposition des boues de fosses septiques par l'installation d'un GPS relié à nos ordinateurs et du contrôle par un inspecteur sur le territoire dûment mandaté par la Municipalité. Il faut comprendre que c'est un projet dont le processus d'implantation a été long et laborieux, mais maintenant prêt à être mis en place. La vidange sélective des fosses sera de 108,85 \$ et la vidange totale de 154,50 \$, dont les frais supplémentaires seront absorbés par le propriétaire. Pour les fosses scellées et les puisards, les prix basés sont respectivement de 154,50 \$ et 108,44 \$, à laquelle s'ajoutent, naturellement, les taxes applicables. Je crois sincèrement que ce nouveau règlement, longtemps attendu, que nous avons dans notre vision d'avenir depuis 3 ½ ans, vient bonifier notre intention et notre désir de protéger l'environnement. Nous avons parlé à plusieurs reprises et plus particulièrement à notre assemblée régulière du mois de janvier 2009, de toutes les raisons qui ont motivé cette décision, assemblée à laquelle nous vous avons transmis toutes les données et tous les chiffres concernant les dossiers des contrevenants. Vous recevrez, au début de mai, votre Filon Vert, qui sera un bulletin d'information complémentaire à ce sujet. Voilà donc un autre projet à l'action !

## NOUVELLE RÉTROCAVEUSE ::

Lors de cette assemblée et afin d'accélérer la commande et plus particulièrement la date de livraison de cet équipement, nous avons adopté l'acceptation de la soumission pour l'acquisition de la nouvelle rétrocaveuse au coût total de 126 895 \$. Cet achat est justifié puisque la machine que nous avons avait déjà dépassé son nombre d'heures d'utilisation normalement acceptable et que nous avons entre 25 000 \$ et 35 000 \$ à investir en réparations diverses pour la remettre en ordre.



## MESSAGE IMPORTANT À TOUTE LA POPULATION

### LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SERA PRÉSENTE À NOTRE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 MAI.

M. Jacques Beupré, commandant en chef du district de Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière, a accepté l'invitation de rencontrer la population de Saint-Hippolyte afin de faire connaître la panoplie et la qualité des services qui seront dispensés à la population hippolytoise dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

M. Beupré profitera de l'occasion pour énumérer également tous les éléments qui doivent faire partie intégrante de l'entente, ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des intervenants.

Ce qui est important est de nous faire confirmer l'excellence du service que la Sûreté du Québec nous promet. Soyez-y !

## INVITATION LE 7 JUIN 2009 RENCONTRE CITOYENNE BÂTIMENTS DE LA PAROISSE

Vous êtes invités à venir nous faire connaître votre opinion sur l'acquisition, par la Municipalité, des bâtiments de la Paroisse de Saint-Hippolyte.

Nous vous présenterons d'abord la formule préconisée par la Municipalité, en accord avec les dirigeants de la Fabrique.

Cette rencontre aura lieu après la messe, vers 11 h 30, le dimanche, 7 juin 2009.

Joyeuse fête à toutes les mamans de la  
Municipalité de Saint-Hippolyte !

**CLUB AMICO ::**

C'est avec un grand plaisir qu'à la demande du Club Amico, dont les revenus ont été affectés par un manque à gagner d'une activité, suite à un incendie, nous leur accordons une subvention de 500 \$ pour aider ce club à poursuivre ses activités régulières. D'ailleurs, le Club Amico fêtera ses 25 ans, en décembre 2010. Longue vie au Club !

**CLUB OPTIMISTE ::**

Nous accordons également une subvention de 1 000 \$ au Club Optimiste de Saint-Hippolyte, dans le cadre du projet T.R.O.P., afin de promouvoir la non-violence que nous aimerions inculquer à nos jeunes. Dans ce sens, le Club Optimiste et tous ses membres font un excellent travail depuis plusieurs années auprès de la jeunesse et je les en félicite.

**CAMP BRUCHÉSI ::**

Une somme de 22 500 \$, soit une augmentation de 7 500 \$ par rapport au budget de l'an dernier, sera octroyé au groupe Plein-Air Bruchési Inc., afin de maintenir un service de camp de jeunes pour l'année 2009. Les coûts étaient de 85 \$ par enfant, pour les résidents de Saint-Hippolyte et le nouveau tarif est de 95 \$. Il faut savoir que le promoteur, chaque année, absorbe un déficit d'opération d'environ 15 000 \$. Cette année, les nouveaux tarifs et l'augmentation de la subvention vont lui permettre d'équilibrer son budget. Ancré dans nos mœurs depuis belle lurette, je crois qu'il est une nécessité de conserver ce camp de jour ici à Saint-Hippolyte.

**HOCKEY MINEUR ::**

La Ville de Saint-Jérôme ayant haussé les coûts d'adhésion à 675 \$, soit une augmentation de 20 \$ pour les joueurs voulant s'inscrire à une ligue de hockey mineure, la Municipalité de Saint-Hippolyte a décidé d'augmenter sa participation d'aide à ces jeunes familles en contribuant une somme de 10 \$ par enfant, soit la moitié du montant de l'augmentation, portant ainsi notre subvention totale à 160 \$ pour un premier enfant, à 235 \$ pour un deuxième enfant et à 310 \$ pour un troisième enfant. C'est notre façon de contribuer à une qualité de vie pour nos jeunes et de les encourager à choisir l'alternative du sport.

**PARTICIPANTS AUX JEUX DU QUÉBEC ::**

C'est avec plaisir que nous allons accorder des subventions d'un montant de 120 \$ à chacun de nos Élités du sport qui ont participé aux Jeux du Québec, ce qui représente les frais d'inscription:

Maxim Coupal et Carolane Ouellette-Robichaud	• Escrime
Alexandre Vachon et Nicolas Vachon	• Haltérophilie
Michaël Deschâtelets	• Judo.

Une lettre de félicitations leur sera transmise, accompagnée de leur chèque respectif.

**COMITÉ CULTUREL ::**

Comme à chaque année, nous allons adopter le budget consacré aux activités culturelles, dont la principale est l'exposition Montagne-Art qui, depuis plus de 20 ans, assure une visibilité importante de la Municipalité. Le budget a été augmenté de 1500 \$ pour le porter au montant de 37 000 \$. Cette différence est justifiée par l'augmentation de loyer par la Fabrique pour la Maison de la Culture. Ce budget sera réajusté à la baisse, advenant une entente entre la Fabrique et la Municipalité, concernant l'acquisition des bâtiments, ce que nous sommes en train de négocier.

**BÂTIMENTS DE LA FABRIQUE ::**

Tel que je vous l'ai déjà annoncé, depuis près de 2 ans, nous sommes à négocier un transfert des bâtiments, propriétés de la Fabrique à la Municipalité. Ce dossier est également un dossier important parce qu'il implique des sommes d'argent à investir pour le futur en restructuration et implique également des valeurs patrimoniales dont nous devons tenir compte. Lors de la dernière assemblée, je vous ai avisé qu'il y aura une rencontre, un dimanche de mai. La date n'ayant pas encore été fixée, je vous invite à lire attentivement En direct de l'Hôtel de ville du mois de mai, pour la confirmation de la date de la rencontre. À suivre.

**PROJET COMMERCIAL :: CHEMIN DES HAUTEURS**

Concernant le règlement numéro 863-01-11 modifiant le zonage existant sur le Chemin des Hauteurs pour ajouter l'installation de commerces et différents usages dans ce secteur, vous comprendrez, comme je l'ai confirmé à une dame venue apporter ses commentaires à l'assemblée du mois de février, que cette modification fait suite à une demande par le propriétaire du terrain, aujourd'hui décédé, et le conseil avait donné son aval à ce projet. Dans notre vision d'avenir, nous avons promis, dans la mesure du possible, de protéger la quiétude sur les chemins de lacs, ce qui, à date, a été respecté et nous avons toujours informé les citoyens de notre intention, au fur et à mesure des demandes, de redonner la vocation commerciale au chemin des Hauteurs, là où à mon point de vue, la panoplie des commerces de détails et de services dont les citoyens de Saint-Hippolyte ont besoin, doit s'implanter. D'ailleurs, le schéma d'aménagement imposé par le gouvernement du Québec restreint énormément nos possibilités. Il faut comprendre que Saint-Hippolyte évolue énormément et la demande de services ne cesse de s'accroître. Par ailleurs, même si les rumeurs vont bon train, je vous confirme qu'aucune demande officielle n'a encore été déposée. Il faut aussi comprendre que si les rumeurs se concrétisent, il y aura la création d'emplois dont Saint-Hippolyte a besoin pour garder ses travailleurs chez elle. Cette augmentation de la richesse foncière va également nous aider à combler les nombreuses augmentations de coûts et de services qui, chaque année, viennent hanter les responsables de la préparation du budget. Mais je peux comprendre les gens résidant à proximité d'une nouvelle implantation, quelle qu'elle soit. Mais, tel que mentionné à cette dame, la procédure a été suivie à la lettre : l'avis de motion, l'adoption du projet de règlement, l'avis public d'assemblée de consultation, publié dans le journal Le Mirabel et affiché sur dix panneaux dédiés à cette fin, sur le territoire de la Municipalité, l'adoption du 2<sup>ème</sup> projet de règlement, la demande d'approbation référendaire contenant un nombre insuffisant de signatures, soit 7 alors que le nombre requis était de 12, pour tenir un référendum. Nous n'avons d'autre choix que d'officialiser ce nouveau règlement. Mais vous pouvez être assuré que si cette implantation a lieu, elle devra se conformer à la réglementation de tous les niveaux et qu'en plus, nous imposerons, par résolutions, certains critères de protection très sévères, comme nous l'avons fait pour l'implantation d'une entreprise d'excavation il y a quelques années.

**CODE D'ÉTHIQUE DES LACS ::**

Et enfin, un autre dossier à son apogée. Plusieurs mois, plusieurs années de travail pour enfin propulser un code d'éthique de l'utilisation de nos plans d'eau, ceci en collaboration avec des associations de lacs, plus particulièrement l'Association des propriétaires du lac de l'Achigan, concernée puisque ce lac a une plus grande superficie et que la descente de bateaux est situé sur les berges du lac de l'Achigan. La protection de nos plans d'eau, de nos lacs, est une préoccupation constante de la majorité des citoyens de Saint-Hippolyte et ce n'est pas d'hier. Cette préoccupation a encore grandi à l'apparition de la cyanobactérie, communément appelée l'algue-bleue, en 2006. J'en appelle au bon sens de tous les utilisateurs de lacs d'adopter et de respecter ce code d'éthique qui aura un effet bénéfique sur la sécurité de tous, qui va assurer la quiétude aux riverains et une protection de notre environnement naturel. Il faut modifier nos comportements. Il en va de la santé de notre eau potable ! Un dépliant sera distribué à tous les détenteurs de permis et remis également à tous ceux qui utiliseront notre descente de bateau. Il sera possible, également, de le consulter sur notre site internet, dès mai, et dans le Journal Le Sentier du mois prochain.

Nous allons maintenant procéder à l'ouverture de cette assemblée.  
Je vous remercie de votre présence.

Gilles Rousseau, maire de Saint-Hippolyte

## COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

Afin d'informer la population sur ses activités et le contenu des réunions du *Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie*, il me fait plaisir de vous transmettre les faits saillants de nos travaux.

D'abord, il faut savoir que le comité est composé de 17 membres, qui sont des citoyens, des voisins du site, des représentants municipaux et de groupes environnementaux et socio-économiques. Suite aux préoccupations du public, la création du comité a été enchâssée dans le décret autorisant les activités de Waste Management.

Lors de leur réunion tenue le 11 décembre dernier, les membres du comité ont passé en revue le registre des plaintes concernant, entre autres, les odeurs et la présence des goélands. Par la suite, un représentant de l'organisme Arbres et Nature Québec (ANQ) nous a exposé les avenues possibles en vue de compenser la perte d'un milieu humide.

À la réunion du 26 mars dernier, nous avons été informés des grandes lignes qui sont ressorties des audiences du BAPE pour le projet d'agrandissement du site. D'ailleurs, le rapport du BAPE a été déposé à la ministre le 14 mars dernier et sera rendu public le 23 mai. La représentante du CLD (Centre local de développement) nous a fait une rapide mise à jour des projets soumis dans le cadre du "Fonds de valorisation agricole" et nous avons profité d'une présentation visant à nous expliquer le processus de fermeture d'une zone du site, puisqu'une partie de la Zone 4 sera fermée d'ici le mois de juin.

Quant aux goélands, ils sont arrivés au site d'enfouissement vers le 15 mars. Voici, d'ailleurs un tableau des données statistiques des trois dernières années quant au nombre d'oiseaux à cet endroit :

**SUR LE SITE MÊME :**

En 2007 :	6000 oiseaux
En 2008 :	4300 oiseaux
En 2009 :	1500 oiseaux.

**A LA CARRIÈRE :**

En 2007 :	500 oiseaux
En 2008 :	240 oiseaux
En 2009 :	50 oiseaux

Le permis d'abattage pour 2009 est en vigueur depuis le 20 mars, à raison de 21 oiseaux par semaine.

Pour en connaître davantage sur votre *Comité de vigilance du site d'enfouissement de Sainte-Sophie*, consultez le site internet au <http://www.vigilancewmste-sophie.org>.

Votre représentante municipale  
Louise Lalonde, conseillère.

# JOURNÉES D'INSCRIPTIONS

## HÔTEL DE VILLE

### Activités Tortilles

**Vendredi, 8 mai 18 h - 20 h**  
**Samedi, 9 mai 9 h - 12 h**

Avis important : Après ces dates, nous acceptons les inscriptions jusqu'au mercredi précédent la semaine choisie.

#### Politique de tarification

(Rabais accordés aux citoyens de Saint-Hippolyte seulement)

**Politique familiale** (5 \$ de rabais par journée)

1<sup>er</sup> enfant Tarif régulier  
 2<sup>e</sup> enfant 5 \$ de rabais / journée (jusqu'à un max. de 60 \$)  
 3<sup>e</sup> enfant 10 \$ de rabais / journée (jusqu'à un max. de 120 \$)

#### Forfait à la semaine

À chaque fois que vous inscrivez votre enfant pour une semaine complète de 4 jours (7-12 ans) et de 5 jours (4-6 ans) un rabais de 5 \$ à la semaine est accordé.

Éléments requis lors de l'inscription : photo (format passeport), numéro d'assurance maladie, grandeur de votre enfant.

Horaire du service de garde : 7h30-9h et 16h-17h30 • Horaire des activités Tortilles : 9h-16h



### Descente de bateaux

#### Enregistrement de bateaux

Pour la période du 27 avril au 8 mai l'enregistrement et l'émission des vignettes de bateaux seront effectués à l'Hôtel de ville situé au 2253, chemin des Hauteurs de 8 h 30 à 16 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi.

À compter du 9 mai, l'enregistrement de bateaux se fera à la descente de bateaux, aux heures d'ouverture.

**Important :** Documents que vous devez avoir en votre possession lors de l'enregistrement de votre bateau :

- 1) Numéro d'enregistrement fédéral
- 2) Permis de conduire
- 3) Compte de taxes (si adresse différente de votre permis de conduire)
- 4) Copie de bail minimum de trois mois (pour locataire)

#### Tarifification

Pour toute embarcation non motorisée	10 \$
Pour toute embarcation de 20 c.v. et moins à l'exception des motomarines	20 \$
Pour toute embarcation dont la puissance est de 20 à 100 c.v., à l'exception des motomarines	40 \$
Pour toute embarcation dont la puissance est de 105 c.v. et plus, à l'exception des motomarines	60 \$
Pour les embarcations motomarines de type « sea doo » ou « jet ski » propulsées par jet d'eau	100 \$
Pour le tournoi de pêche annuel de l'association de pêche de Saint-Hippolyte	10 \$ /jour/bateau
Pour toute embarcation de non résident	200 \$ /jour/bateau

#### Horaire de la descente de bateaux

9 mai au 19 juin : 9 h à 17 h  
 20 juin au 7 septembre : 9 h à 20 h  
 8 septembre au 12 octobre : 9 h à 17 h

**PRENDRE NOTE QUE NOTRE STATIONNEMENT MUNICIPAL SE SITUE SUR LA 415<sup>e</sup> AVENUE.**

#### Location d'embarcations

La location est réservée aux résidents seulement. Preuve de résidence exigée.  
**Horaire :** 19 juin au 7 septembre de 10 h à 16 h à la plage municipale  
**Tarifification kayak et pédalo :** 1 heure pour 8 \$ 3 heures pour 20 \$  
**Dépôt exigé :** 50 \$ (argent comptant)

Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les enfants de 14 à 17 ans seuls dans une embarcation devront demeurer dans la baie. La signature du contrat doit être faite par un adulte. Le gilet de sauvetage est obligatoire pour tous.

### Plage municipale

**Lieu :** 873, chemin du lac de l'Achigan  
**Horaire :** 19 juin au 7 septembre 2009 de 10 h à 17 h  
**Tarifification :** Gratuit avec la carte d'accès (disponible à la plage municipale, avec une preuve de résidence de Saint-Hippolyte).

### Parcs de planches à roulettes

L'ouverture des parcs de planches à roulettes « skate park » se fera samedi le 9 mai 2009.  
**Parc Connelly :** 10, 111<sup>e</sup> Avenue  
**Parc Bourget :** 30, rue Bourget

### Adresses des parcs et pavillons

Plage municipale  
 873, chemin du lac de l'Achigan  
 Parc Bourget  
 30, rue Bourget  
 Parc et pavillon Roger-Cabana  
 2060, chemin des Hauteurs

Parc et pavillon Connelly  
 10, 111<sup>e</sup> Avenue J8A-2C8  
 Parc Aimé-Maillet  
 871, chemin des Hauteurs  
 Bibliothèque municipale  
 871, chemin des Hauteurs 450 224-4137

Service des loisirs  
 et de la culture  
 450 563-2505  
 poste 231

## RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES POUR LA FÊTE NATIONALE

Vous aimeriez participer aux préparatifs de la Fête Nationale à titre de bénévole ? Voilà une belle initiative ! En vous joignant à l'équipe, vous encouragez le développement culturel de votre communauté. Info : (450) 563-2505 poste 238



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Aimeriez-vous réduire l'impact du contexte économique actuel ? Comment s'y prendre ? Il suffit de suivre l'une des recommandations avancées par le magazine *Affaires plus* du mois d'avril 2009 qui suggère ceci : « Abonnez-vous à la bibliothèque locale, votre rendement est infini ». Il en coûte 5 \$ par année pour les adultes et c'est gratuit pour les enfants de moins de 18 ans. Un loisir gratuit, ça ne court pas les rues ! Vous pouvez emprunter jusqu'à 8 livres et 3 revues pour trois semaines, et cela, tout au long de l'année. On vous y attend !

**BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-HIPPOLYTE**  
 871, chemin des Hauteurs  
 450 224-4137  
 www.saint-hippolyte.ca

#### HEURES D'OUVERTURE

Mardi • 13 h à 19 h  
 Mercredi • 9 h à 19 h  
 Jeudi • 13 h à 21 h  
 Vendredi • 13 h à 21 h  
 Samedi • 9 h à 14 h

Tout un monde de possibilités attend votre enfant. Nos moniteurs auront un plaisir fou à les guider à travers une programmation d'activités conçues spécialement pour eux.

## Calendrier des activités (4 à 6 ans)



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
<b>Chevaliers princesses</b>	15 \$ 29 juin Jeux d'adresse	15 \$ 30 juin Mini-excursion	15 \$ 1er juil. Confection d'une couronne	15 \$ 2 juil. À la découverte du Moyen-Âge	15 \$ 3 juil. Fou du roi
<b>À la belle étoile</b>	15 \$ 6 juil. Atelier survie en forêt	15 \$ 7 juil. Parcours de l'athlète	15 \$ 8 juil. Murale : ciel étoilé	15 \$ 9 juil. À la découverte du système solaire	15 \$ 10 juil. Astronaute
<b>La mer et ses trésors</b>	15 \$ 13 juil. Jeux qui éclaboussent !	15 \$ 14 juil. À la conquête du trésor	15 \$ 15 juil. Collage : bateau de pirate	15 \$ 16 juil. À la découverte des fonds marins	15 \$ 17 juil. Pirate
<b>Super-héros</b>	15 \$ 20 juil. Missions impossibles	15 \$ 21 juil. Visite à la caserne de pompiers	15 \$ 22 juil. Confection d'une marionnette	15 \$ 23 juil. À la découverte de nos héros	15 \$ 24 juil. Policier
<b>Grain de folie</b>	15 \$ 27 juil. Atelier de maquillage	15 \$ 28 juil. Jeu de la piñata	15 \$ 29 juil. Mosaïque	15 \$ 30 juil. À la découverte des catastrophes naturelles	15 \$ 31 juil. Artiste-peintre
<b>Semaine école</b>	15 \$ 03 août Quiz du parfait recycleur	15 \$ 04 août Visite au Centre d'hippologie	15 \$ 05 août Brico école	15 \$ 06 août À la découverte des animaux en danger	15 \$ 07 août Vétérinaire
<b>Magie et cirque</b>	15 \$ 10 août Magiciens en herbe	15 \$ 11 août Atelier de gymnastique	15 \$ 12 août Confection d'un masque	15 \$ 13 août À la découverte des créatures fantastiques	15 \$ 14 août Dompteur de lions
	Roger-Cabana	Roger-Cabana	Roger-Cabana	Bruchési	Bruchési

Voilà un programme fait sur mesure pour bouger, rire et jouer en compagnie de moniteurs super branchés.

## Calendrier des activités (7 à 12 ans)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
<b>Chevaliers princesses</b>	15 \$ 29 juin Jeux de rôle	20 \$ 30 juin Glissades d'eau (Saint-Sauveur)	15 \$ 1er juil. Confection de couronnes	15 \$ 2 juil. Atelier médiéval
<b>À la belle étoile</b>	15 \$ 6 juil. Atelier survie en forêt	15 \$ 7 juil. Parcours de l'athlète	15 \$ 8 juil. Murale : ciel étoilé	20 \$ 9 juil. Cité des jeux du monde (Val-Morin)
<b>La mer et ses trésors</b>	15 \$ 13 juil. À la conquête du trésor	20 \$ 14 juil. Cascades d'eau (Piedmont)	15 \$ 15 juil. Une bouteille à la mer	15 \$ 16 juil. Beach party
<b>Super-héros</b>	15 \$ 20 juil. Missions impossibles	15 \$ 21 juil. Les 12 travaux d'Astérix	15 \$ 22 juil. Atelier de théâtre	20 \$ 23 juil. L'Astuce (Terrebonne)
<b>Grain de folie</b>	15 \$ 27 juil. Journée à l'envers	30 \$ 28 juil. La Ronde* (Montréal)	15 \$ 29 juil. Scrapbooking éclaté	15 \$ 30 juil. Olympiades
<b>Semaine école</b>	15 \$ 3 août Quiz du parfait recycleur	15 \$ 4 août Excursion du randonneur	15 \$ 5 août Brico école	20 \$ 6 août Super Aqua-Club (Pointe-Calumet)
<b>Magie et cirque</b>	15 \$ 10 août Magiciens en herbe	20 \$ 11 août Chutes Wilson (Saint-Jérôme)	15 \$ 12 août Carte de souhait	15 \$ 13 août Miss Lili
	CECH	CECH	CECH	Bruchési

\* Si pluie, sorties remplacées par des activités thématiques.

\* La Ronde est reportée au vendredi, 31 juillet, en cas de pluie.

## NOS ÉLUS



LOUISE LALONDE  
 FINANCES, DÉLÉGUÉE AUX AÎNÉS  
 ET TRANSPORT ADAPTÉ



GUY DELORME  
 INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE



BRUNO LAROCHE  
 LOISIRS ET ENVIRONNEMENT



HÉLÈNE NOËL WATIER  
 CULTURE, BIBLIOTHÈQUE



ROLAND SYLVAIN  
 TRAVAUX PUBLICS



ROGER BUJEAU  
 URBANISME

## BRÛLAGE DU PRINTEMPS ET PERMIS DE FEU

Durant l'été et l'automne, les incendies de forêt sont majoritairement causés par les activités récréatives en forêt. Par contre, dès la fonte des neiges, les résidants s'adonnent à une activité bien printanière : le brûlage. Les feux de camp, de joie, d'artifice, les feux de la Saint-Jean, les brûlages d'abattis à la suite du défrichage d'un terrain en vue d'une construction et les brûlages de déchets à la suite du nettoyage d'un terrain en sont des exemples. Ces feux peuvent se propager aux bâtiments situés à proximité ainsi qu'à la forêt.

Savez-vous que près du quart des incendies de forêt sont allumés par des brûlages domestiques? En avril et en mai, ces brûlages causent la moitié des incendies forestiers. Au printemps, seulement quelques heures d'ensoleillement suffisent pour assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface et rendre ainsi la forêt environnante extrêmement vulnérable. Très tôt en saison, le danger d'incendie est plus élevé dans les terrains dégagés, où il y a davantage de petits combustibles bien secs, car la verdure n'est pas encore installée. Voilà pourquoi, dès qu'il est disponible, généralement vers la mi-mai, vous devez consulter l'indice de danger pour connaître les risques d'incendie en forêt. Vous devez prendre le temps d'aviser la municipalité de votre intention de faire du brûlage et vous assurer d'obtenir le permis disponible au bureau municipal.

Vous pouvez vous diriger sur notre site internet et remplir une demande en ligne, consulter le règlement et voir l'indice de feu. Un numéro de confirmation électronique vous sera émis, donc rien à imprimer et aucune démarche administrative ni déplacement requis pour obtenir votre permis. Vous n'avez pas accès à Internet? Vous pourrez appeler au bureau municipal dans les heures d'ouvertures et obtenir votre permis de brûlage par téléphone, ainsi que toute information pour effectuer votre brûlage dans les règles. Usager internet ou service téléphonique, il est de votre responsabilité de consulter la réglementation, d'obtenir votre permis et de vérifier ou de vous informer de l'indice de feu.

Il est important de vous rappeler les principales causes d'infraction : ne pas avoir obtenu de permis, ne pas respecter les dimensions pour effectuer un brûlage réglementaire et procéder au brûlage de débris ou de matériaux de construction. Notez que l'obtention d'un permis est sans frais par internet ou téléphone.

Pour consulter l'indice : <http://www.sopfeu.qc.ca>, [www.saint-hippolyte.ca](http://www.saint-hippolyte.ca) ou 450-563-2505 poste 241

## DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte offre à ses citoyens un service de déchiquetage de branches. Les citoyens désirant se prévaloir de ce service devront obligatoirement prendre rendez-vous avec l'équipe désignée en communiquant avec le Service des travaux publics au plus tard le vendredi précédant la date de la cueillette.

### CRITÈRES DE CUEILLETTE

Afin de donner un service adéquat, il vous est demandé :

- de déposer vos branches au bord de la route, dans votre entrée et non dans les fossés, 24 heures à l'avance;
- mettre le diamètre le plus gros des branches vers le haut du côté de la rue;
- de ne pas déposer de branches de plus de 3 pouces (7,5 cm) de diamètre et de plus de 6 pieds de longueur (2 mètres). La hauteur ne doit pas dépasser 4 pieds de haut.
- le temps requis pour la récupération des branches ne devra pas excéder 15 minutes par résidence. Des frais supplémentaires seront imposés si le temps alloué à ce service est dépassé (100 \$ / heure).

### COMMENT ACCÉDER AU SERVICE

- 1 Réserver en communiquant au 450-563-2505 poste 242, au plus tard le vendredi précédant la date de la cueillette.
- 2 Respecter les critères de cueillette.
- 3 Les collectes auront lieu le **1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de mai à novembre.**

Prenez note que les branches ne sont plus acceptées sur le site du garage municipal et à l'Écocentre situé au 2056, chemin des Hauteurs. Ce service n'inclut pas l'émondage ni l'abattage d'arbres, lequel nécessite l'obtention obligatoire d'un permis de coupe d'arbre. Pour toutes autres informations veuillez communiquer avec le Service des travaux publics au 450-563-2505, poste 242.

## ÉCOCENTRE DE SAINT-HIPPOLYTE

Plusieurs des objets et produits non récupérables lors de la collecte des matières recyclables peuvent être acheminés à l'un des cinq écocentres de la MRC de La Rivière-du-Nord, dont celui de St-Hippolyte situé au 2056 chemin des Hauteurs (garage municipal). L'écocentre permet de recycler ou de donner une deuxième vie aux objets qui encombrant votre foyer. Il permet également d'assurer l'élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux.

### + MATIÈRES ACCEPTÉES

Pneus - Électroménagers  
Objets ménagers - Matelas - Meubles - Vêtements - Livres - Vélos - Jouets - Ordinateurs - Matériel informatique  
Peintures - Huiles - Piles  
Solvants - Propane - Métaux - Aérosols - Pesticides

### - MATIÈRES REFUSÉES

Matériaux de construction  
Branches - Déchets industriels - Terre - Gazon - Feuilles - Carcasses animales - Pièces de voitures  
Explosifs - Médicaments - Tapis - Sous-tapis - Tout type de munition - Ordures - Isolants  
Styromousse - PVC

### HORAIRE 2009

Date d'ouverture: 7 mai 2009  
Date de fermeture: 29 octobre 2009  
Ouverture en semaine: Tous les jeudis, de 14h à 20h  
Ouverture le week-end: Le 3<sup>e</sup> samedi du mois, de 10h à 17h  
Nouveauté en 2009 : l'écocentre de St-Jérôme sera ouvert cinq jours par semaine, du mardi au samedi, de 9h à 16h30.

### POUR PLUS D'INFORMATION

Développement durable Rivière-du-Nord • 450.569.0451 • [www.ecocentredrdrn.org](http://www.ecocentredrdrn.org)



## CAMPAGNE D'INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES À L'ÉTÉ 2009

Dans le cadre du programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert, deux équipes d'inspecteurs d'installations sanitaires sillonneront le territoire de la municipalité de Saint-Hippolyte et de la Ville de Pré-vost.

Les installations sanitaires déficientes peuvent être une source importante d'apport en nutriments vers les lacs, contribuant ainsi à la prolifération des algues bleu-vert. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a mis sur pied le Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA). Ce programme vise à fournir une aide financière aux MRC pour planifier des mesures correctives à l'endroit des installations sanitaires déficientes.

Ce programme comporte, entre autres, l'inspection des installations sanitaires situées autour des lacs qui ont été affectés par les algues bleu-vert entre 2004 et 2007. Ainsi, pour le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord, la campagne d'inspection touchera les lacs de l'Achigan, Beaver, Bleu, en Cœur, Connelly, Écho et Saint-François.

Du 4 mai au 21 août, deux équipes d'inspecteurs d'installations sanitaires circuleront autour de ces lacs. Les inspecteurs réaliseront pour chacune des résidences un test de coloration, une vérification de la fosse septique, une inspection visuelle du terrain et de la tuyauterie, la prise de photographies, la mesure de la distance des installations septiques par rapport au lac et la prise d'échantillons de sol lorsque nécessaire.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

**Lucie Bouchard**  
Coordonnatrice du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert  
MRC de la Rivière-du-Nord  
(450) 563-2505 poste 227  
[lucie.bouchard.papa@gmail.com](mailto:lucie.bouchard.papa@gmail.com)

## OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Saint-Hippolyte est à la recherche d'étudiants pour combler les postes d'aides-journaliers durant la saison estivale 2009.

### EXIGENCES :

- Être un étudiant inscrit à une formation pour l'automne 2009
- Être âgé d'au moins 16 ans au 15 mai 2009

### HORAIRE :

40 heures/semaine, du lundi au vendredi  
Pour une période de 8 semaines

### SALAIRE :

- 10,00 \$/heure

Toute personne intéressée à postuler et qui répond aux exigences peut faire parvenir son curriculum vitae à l'attention de:

**Monsieur Sylvain Vanier, directeur**  
Service des travaux publics  
2253, chemin des Hauteurs  
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1  
Téléphone : (450) 563-2505 poste 244  
Télécopieur : (450) 563-2362  
[clédoux@saint-hippolyte.ca](mailto:clédoux@saint-hippolyte.ca)